



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 11 avril 2017 à compter de 19 h, sous la présidence du maire, Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Serge Bourgeois, greffier adjoint

Quelque sept personnes assistent également à la séance.

CM1704-834

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1704-835

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Roger Chevarie, appuyée par M. Léon Déraspe, il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux

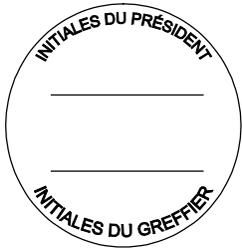


No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

- 7.1. Administration
 - 7.1.1. Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes
 - 7.1.2. Cession de terrains – Office municipal d’habitation – Projet d’immeuble à douze logements destinés aux familles et personnes seules
 - 7.1.3. Programme de supplément au loyer – Projet d’immeuble à douze logements destinés aux familles et personnes seules – AccèsLogis Volet 1
 - 7.1.4. Office municipal d’habitation (OMH) – Adoption de la révision budgétaire du 8 mars 2017
 - 7.1.5. Mandat à un notaire – Servitudes permanentes et temporaires – Alimentation en eau – Protection incendie dans le secteur de Grosse-Île
- 7.2. Finances
 - 7.2.1. Transport adapté des Îles-de-la-Madeleine – Confirmation d’une participation financière 2017
 - 7.2.2. Autorisation d’emprunt au fonds de roulement – Acquisition d’équipements et de mobilier de bureau
- 7.3. Ressources humaines
 - 7.3.1. Embauche de personnel – Chargé de projet – Démarche MADA et mise à jour de la politique familiale
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1. Demande d’aide financière – Programme d’infrastructures Québec-Municipalités – Sous-volet 5.1 – Garage municipal
 - 7.4.2. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n° 285 – Acquisition d’un camion six roues muni d’équipements à neige
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1. Résolution de contrôle intérimaire concernant les habitations flottantes
- 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1. Nomination de représentants municipaux – Régie intermunicipale de l’énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 - 7.7.2. Désignation des commissaires à la Commission consultative sur les enjeux énergétiques



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

- 7.7.3. Autorisation de signature – Entente de service avec Emploi Québec – Soutien au travail autonome
- 7.7.4. Autorisation de signature – Entente de partenariat avec la Coopérative de solidarité en production animale des Îles-de-la-Madeleine, le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation et l’Union des producteurs agricoles – Contribution du Fonds de développement des territoires (FDT)
- 7.7.5. Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet initiatives rurales
- 7.7.6. Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet projets spécifiques
- 7.7.7. Dérogation à la Politique de soutien aux entreprises – Projet de Total Océan inc.
- 7.7.8. Autorisation d’appel d’offres – Approbation des critères d’évaluation et de pondération – Services professionnels – Mandat de réalisation d’une stratégie d’attraction des investissements et des entreprises
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l’ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
- 7.10.1. Dépôt du registre – Règlement n° CM-2017-03 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d’asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 749 975 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1704-836

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2017

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017.

Sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke, appuyée par M. Germain Leblanc, il est résolu à l'unanimité



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1704-837

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 23 février au 29 mars 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 291 458,92 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM1704-838

Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes

Le greffier dépose aux membres du conseil de la Communauté maritime la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil ordonne au greffier de procéder à la vente de ces immeubles, le mercredi 5 juillet prochain, à moins que les montants dus et les frais n'aient été acquittés dans l'intervalle, le tout conformément aux dispositions de la loi.

CM1704-839

Cession de terrains – Office municipal d'habitation – Projet d'immeuble à douze logements destinés aux familles et personnes seules

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation souhaite répondre à la demande de logements sociaux aux Îles-de-la-Madeleine;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine procédera à la construction d'un nouvel immeuble de douze (12) logements pour familles et personnes seules dans le village de Fatima;

CONSIDÉRANT QUE les terrains visés pour la construction de cet immeuble sont la propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles souhaite contribuer à la réalisation de ce projet de logement social sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime autorise la cession de deux terrains, à titre gratuit, à l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine, identifiés comme étant les lots 3 134 675 et 3 134 678 du cadastre du Québec dans le village de Fatima;

que le maire, Jonathan Lapierre, et le greffier, Jean-Yves Lebreux, soient autorisés à signer tout document relatif à la cession de ces terrains.

CM1704-840

Programme de supplément au loyer – Projet d'immeuble à douze logements destinés aux familles et personnes seules – AccèsLogis Volet 1

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine présentera un projet d'habitation pour 12 logements dans le cadre du Programme AccèsLogis avec la Société d'habitation du Québec (SHQ);

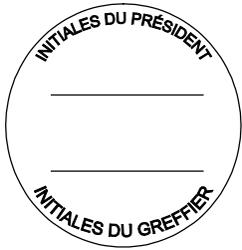
CONSIDÉRANT QUE la SHQ accepte que l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine bénéficie jusqu'à 100 % des unités de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT QUE le Programme AccèsLogis exige la participation de la Communauté maritime au programme de supplément au loyer pour son acceptation par la SHQ pour une période de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine s'engage à participer à 10 % du coût du supplément au loyer pour 100 % des unités de logement, et ce, jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévu à l'intérieur de la convention d'exploitation.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

No. de résolution
ou annotation

CM1704-841

Office municipal d’habitation (OMH) – Adoption de la révision budgétaire du 8 mars 2017

CONSIDÉRANT QUE l’Office municipal d’habitation a soumis à la Société d’habitation du Québec une révision de ses prévisions budgétaires de 2017;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

d’approuver la révision budgétaire soumise pour approbation en date du 8 mars 2017 par l’Office municipal d’habitation dont la contribution municipale prévue est de 45 536 \$.

CM1704-842

Mandat à un notaire – Servitudes permanentes et temporaires – Alimentation en eau – Protection incendie dans le secteur de Grosse-Île

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prévoit réaliser des travaux d’alimentation en eau aux fins de la protection en incendie dans le secteur de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT QU’ il est nécessaire pour la Municipalité d’obtenir des servitudes permanentes et temporaires pour l’installation de conduites ainsi que pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les plans et descriptions techniques des servitudes ont été préparés par l’arpenteur-géomètre, Jean Boucher, (Dossier : 5841 / Minutes : 6440 et 6608);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime mandate la notaire Annie Leblanc pour l’enregistrement des servitudes requises, à titre gratuit, dans le cadre du projet d’alimentation en eau aux fins d’assurer la protection incendie dans le secteur de Grosse-Île;

Servitudes permanentes	Partie du lot 3 777 586 (277,9 mètres carrés) Partie du lot 3 777 588 (291,4 mètres carrés) Partie du lot 3 777 584 (629,7 mètres carrés) Partie du lot 3 777 586 (641,6 mètres carrés)
Servitudes temporaires	Partie du lot 3 777 584 (295,9 mètres carrés) Partie du lot 3 777 586 (586,5 mètres carrés) Partie du lot 3 777 584 (32,0 mètres carrés) Partie du lot 3 777 586 (129,3 mètres carrés)



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette résolution abroge la résolution numéro A1606-672 adoptée à la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 juin 2016.

FINANCES

CM1704-843

Transport adapté des Îles-de-la-Madeleine – Confirmation d'une participation financière 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime juge important de maintenir l'accès à un service de transport adapté à l'intention des personnes handicapées des Îles;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, le conseil peut accorder une aide financière à un organisme sans but lucratif, en l'occurrence la Corporation de transport adapté des Îles-de-la-Madeleine inc;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime, à titre d'organisme mandataire, désigne la Corporation de transport adapté des Îles-de-la-Madeleine comme organisme délégué;

que le conseil de la Communauté maritime confirme une participation financière de 39 079 \$ à la Corporation de transport adapté pour l'année 2017.

CM1704-844

Autorisation d'emprunt au fonds de roulement – Acquisition d'équipements et de mobilier de bureau

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses responsabilités en matière de sécurité publique, le conseil de la Communauté maritime doit procéder à l'aménagement d'un poste de commandement dans les locaux de la mairie et à cette fin acquérir l'équipement requis afin d'être en mesure de répondre aux besoins lors des situations d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' il est également nécessaire de faire l'acquisition de mobilier de bureau pour meubler les trois salles de rencontres de la mairie et de réaliser des travaux mineurs d'insonorisation à l'aire d'accueil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime peut en vertu du règlement n° A-2010-11 emprunter par résolution, au fonds de roulement, les deniers requis pour des dépenses d'immobilisation;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime autorise un emprunt de 45 000 \$ à son fonds de roulement pour l'acquisition de ces équipements et la réalisation des travaux requis à ces fins.

Le remboursement de cette dépense s'effectuera sur une période de trois ans et est réparti entre la Communauté maritime et la Municipalité des Îles comme suit : 24 500 \$ comptabilisés dans les dépenses mixtes et 20 500 \$ dans les dépenses locales.

RESSOURCES HUMAINES

CM1704-845

Embauche de personnel – Chargé de projet – Démarche MADA et mise à jour de la politique familiale

Le Service des ressources humaines a procédé, le 16 janvier 2017, à un appel de candidatures par affichage externe d'un poste contractuel de chargé de projet. Parmi les quinze offres reçues, six candidats ont été sélectionnés pour passer un test écrit et pour une entrevue.

Au terme de ce processus, le comité de sélection recommande la candidature de madame Pauline Myrand.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche de madame Pauline Myrand, à titre de chargée de projet de la démarche MADA et pour la mise à jour du dossier de la politique familiale, et ce, pour une période de cinquante-deux semaines.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

CM1704-846

Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Sous-volet 5.1 – Garage municipal

CONSIDÉRANT QUE face à la problématique liée à l'état des infrastructures municipales utilisées comme garages municipaux, la Direction des services techniques et des réseaux publics a démontré au conseil de la Communauté maritime la nécessité d'investir dans la construction d'un garage municipal centralisé et doté des équipements requis aux opérations de son service;

CONSIDÉRANT les risques que représente l'état de ces bâtiments pour la santé et la sécurité des employés et des usagers;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

CONSIDÉRANT QUE la désuétude de ces infrastructures se répercute également sur le maintien et l'efficacité des services dispensés;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet de construction, la Direction des services techniques et des réseaux publics prévoit une réorganisation du travail et une optimisation de l'efficacité de son service;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un nouveau garage municipal a été identifié comme prioritaire par le conseil de la Communauté maritime;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à présenter, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), une demande d'aide financière relative au projet de construction d'un nouveau garage municipal dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Sous-volet 5.1, et à signer tout document à cette fin;

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de ce projet;

Cette résolution remplace la résolution n° CM1611-745 adoptée à la séance du conseil de la Communauté maritime du 8 novembre 2016.

CM1704-847

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 285 – Acquisition d'un camion six roues muni d'équipements à neige

CONSIDÉRANT QUE le 30 mars dernier, la Direction des services techniques et des réseaux publics lançait un appel d'offres, sur invitation, en vue d'acquérir un camion six roues muni d'équipements pour la neige;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue, soit celle du Centre du camion Gamache inc., au prix de 57 500 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par la Direction des services techniques et des réseaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

que le conseil de la Communauté maritime retienne l'offre du Centre du camion Gamache inc. aux prix de 66 110,63 \$ toutes taxes incluses;

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à signer tout document à cette fin.

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement de la Communauté maritime et le remboursement s'effectuera sur une période de cinq ans.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CM1704-848

Résolution de contrôle intérimaire concernant les habitations flottantes

CONSIDÉRANT QUE l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au conseil de la Communauté maritime d'interdire, au moyen d'une résolution de contrôle intérimaire, les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions et, sous certaines conditions, les demandes d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du paragraphe 16 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut régir ou prohiber toutes les constructions ou ouvrages compte tenu des dangers d'inondation ou de tout autre facteur propre à la nature des lieux qui peuvent être pris en considération pour des raisons de sécurité publique ou de protection environnementale des rives et du littoral;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale actuellement en vigueur ne balise pas adéquatement les usages sur les plans d'eau particulièrement les questions relatives à l'installation des habitations flottantes;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'activité nécessite un encadrement étant donné les problématiques qui peuvent en découler notamment à l'égard de l'environnement, du paysage et des conflits potentiels entre les habitations flottantes, les activités nautiques et l'aquaculture;

CONSIDÉRANT QUE des ministères tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le ministère des Pêches et des Océans (MPO) ont juridiction sur ce type de projet et qu'il est nécessaire que le palier municipal puisse se donner du temps afin d'arrimer la réglementation d'urbanisme aux juridictions des paliers supérieurs;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère opportun d'interdire ce type d'usage sur son territoire dans l'attente d'avoir complété un processus d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

qu'à titre intérimaire, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une réglementation appropriée établisse les règles applicables, soient interdites sur l'ensemble des plans d'eau de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, les habitations flottantes ou sur pilotis ainsi que tout type d'hébergement ou tout type d'activité pouvant s'y apparenter.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1704-849

Nomination de représentants municipaux – Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime dispose de deux sièges au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la nomination de ses représentants pour un mandat de deux ans;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le maire, Jonathan Lapierre, et le conseiller, Roger Chevarie, soient nommés comme représentants au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

CM1704-850

Désignation des commissaires à la Commission consultative sur les enjeux énergétiques

CONSIDÉRANT les enjeux importants en matière d'économie et d'environnement liés au dossier énergétique pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté maritime de continuer à mettre à contribution l'expertise du milieu dans sa réflexion sur l'avenir énergétique des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Commission consultative sur les enjeux énergétiques joue un rôle-conseil important et facilite l'accès à une expertise technique dans ce domaine;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par voie de résolution adoptée le 14 février 2017, révisé le mandat de cette Commission et a souhaité l'élargissement de sa composition;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine nomme les personnes suivantes à titre de commissaires à la Commission consultative sur les enjeux énergétiques :

- M. Louis Fournier
- M. Roland Bouffard
- M. Jean-Michel Cyr
- Mme Sylvette Leblanc
- M. Didier Leblanc
- Mme Sophie Mcintyre
- M. Martin Claveau

CM1704-851

Autorisation de signature – Entente de service avec Emploi Québec – Soutien au travail autonome

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Communauté maritime et Emploi Québec concernant le déploiement de la mesure Soutien au travail autonome (STA) se termine le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Emploi Québec voulant que la Communauté maritime maintienne son accompagnement aux participants à la mesure STA;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la signature d'une nouvelle entente et qu'il y a lieu de désigner à cet effet deux personnes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime maintienne les services d'accompagnement aux participants à la mesure Soutien au travail autonome et autorise le directeur général, Hubert Poirier, et la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à signer l'entente de service à intervenir avec Emploi Québec à cette fin.



No. de résolution
ou annotation

CM1704-852

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

Autorisation de signature – Entente de partenariat avec la Coopérative de solidarité en production animale des Îles-de-la-Madeleine, le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation et l’Union des producteurs agricoles – Contribution du Fonds de développement des territoires (FDT)

CONSIDÉRANT QUE le développement du secteur bioalimentaire est un créneau reconnu au projet de territoire – Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE le maintien des opérations de l’abattoir des Îles-de-la-Madeleine est essentiel au développement des entreprises du secteur et qu’actuellement celles-ci sont fragilisées en raison des difficultés pour l’entreprise à atteindre son seuil de rentabilité;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime peut, dans le cadre des normes établies, conclure des ententes avec des ministères ou organismes gouvernementaux à même son Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT la possibilité de signer une entente de partenariat, visant à assurer la pérennité de l’abattoir, avec la Coopérative de solidarité en production animale des Îles-de-la-Madeleine, le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation et l’Union des producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT l’effet levier des sommes investies par le milieu dans le cadre d’une telle entente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l’unanimité

que le conseil de la Communauté maritime confirme sa volonté de signer une entente multipartite avec les partenaires concernés visant à assurer la pérennité de l’abattoir pour les années 2017 à 2019 et désigne son directeur général, Hubert Poirier, comme signataire de l’entente;

qu’il mandate le Service de développement du milieu pour travailler avec le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation en vue d’élaborer les termes d’une telle entente;

qu’il affecte une somme annuelle de 3 000 \$, issue du Fonds de développement des territoires, à cette entente, pour les années 2017, 2018 et 2019, et ce, conditionnellement au renouvellement du FDT.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

No. de résolution
ou annotation

CM1704-853

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet initiatives rurales

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du volet initiatives rurales de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires pour la réalisation d'initiatives soutenues par des organismes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 21 mars 2017, que ces projets répondent aux critères de sélection et qu'ils font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe allouée à la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2017 est limitée et qu'un second appel de projets est prévu à l'automne 2017;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Fonds de développement des territoires soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
Regroupement des organismes communautaires (ROCI)	Amélioration de l'offre de service	15 000 \$ / 62 000 \$	Engagement des partenaires financiers.
Attention Fragiles	Citoyens en action face aux changements climatiques : unis contre l'érosion des berges	8 000 \$ / 60 000 \$	Engagement des partenaires financiers.
Corporation de développement portuaire de l'Anse de L'Étang-du-Nord	Le livre au coucher de soleil	6 000 \$ / 15 000 \$	Engagement des partenaires financiers. Partenariat avec LCVC pour élaboration de la programmation.
Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale	Électro-vélo	3 000 \$ / 19 780 \$	Engagement des partenaires financiers.
Club des 50 ans et plus de Fatima	Rénovation intérieure de la salle communautaire de Fatima	2 500 \$ / 55 000 \$	Engagement des partenaires financiers.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

No. de résolution
ou annotation

Paradis Plein air de l'Archipel inc.	Rénovation des installations et aménagement d'une aire de jeux	8 000 \$ / 453 323 \$	Engagement des partenaires financiers. Obtention des autorisations municipales nécessaires.
Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine	Atelier sur la conservation des écosystèmes et la préservation des services écologiques	7 000 \$ / 61 454 \$	Engagement des partenaires financiers.
Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine	Projet Fatima – Immeuble pour familles et personnes seules	15 000 \$ / 1 859 202 \$	Engagement des partenaires financiers. Obtention des autorisations municipales nécessaires.
Centre des loisirs de Fatima	Aménagement de la Place de la famille à l'Anse aux Baleiniers	9 000 \$ / 445 000 \$	Engagement des partenaires financiers. Obtention des autorisations municipales nécessaires.

CM1704-854

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet projets spécifiques

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du volet projets spécifiques de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires pour la réalisation d'initiatives soutenues par des organismes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 21 mars 2017, que ces projets répondent aux critères de sélection et qu'ils font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

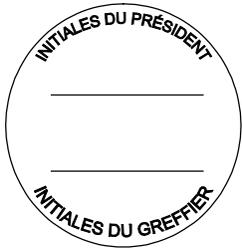
CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe allouée à la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2017 est limitée et qu'un second appel de projets est prévu à l'automne 2017;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie, appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Fonds de développement des territoires soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
Réseau muséal (Musée de la Mer)	MuséoZ'Îles	10 000 \$ / 199 285 \$	Engagement des partenaires financiers.
GIMXPORT	Croissance & innovation	5 000 \$ / 30 000 \$	Engagement des partenaires financiers. Participation de l'agente de développement économique de la Municipalité au processus.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

No. de résolution
ou annotation

CERMIM	Plateforme WEB « Professionnels des Îles »	10 000\$ / 144 500\$	Engagement des partenaires financiers. Signature d'une entente formelle avec l'organisme qui sera responsable de la plateforme et de sa mise à jour au terme du projet.
Comité de revitalisation de Fatima	Excursions de pêche aux Îles-de-la- Madeleine, une expérience profitable pour tous	10 000 \$ / 80 500 \$	Engagement des partenaires financiers.

CM1704-855

Dérogation à la Politique de soutien aux entreprises – Projet de Total Océan inc.

CONSIDÉRANT QUE le but premier de la Politique de soutien aux entreprises, adoptée en février 2016, est de soutenir des projets porteurs;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.3 de la Politique de soutien aux entreprises, le comité d'investissement peut demander une dérogation à ladite Politique;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise Total Océan inc. en est un de diversification économique, qui s'inscrit dans nos créneaux d'excellence, pouvant générer des retombées économiques importantes pour la collectivité;

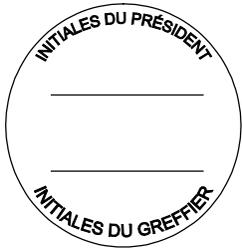
CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Total Océan inc. a déposé une demande de soutien financier dans le cadre de la Politique de soutien aux entreprises, qu'à cette étape-ci le projet n'est pas admissible à une aide financière, mais qu'il est susceptible de le devenir dans une phase ultérieure;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité d'investissement à l'égard de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime se prévale de l'article 3.3 intitulé « Rôles et pouvoirs des comités d'investissement » de la Politique de soutien aux entreprises et qu'il consente, suivant la recommandation du comité d'investissement, à soutenir financièrement le projet de démarrage de l'entreprise Total Océan inc., selon les barèmes prévus au volet 1 – Soutien à l'entrepreneuriat de cette même politique, lorsque les infrastructures de l'usine de transformation du phoque seront en place et fonctionnelles.



No. de résolution
ou annotation

CM1704-856

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

Autorisation d'appel d'offres – Approbation des critères d'évaluation et de pondération – Services professionnels – Mandat de réalisation d'une stratégie d'attraction des investissements et des entreprises

CONSIDÉRANT la démarche en cours visant la réalisation d'un plan de diversification économique de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'une stratégie d'attraction est identifiée au projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QU' une fois réalisée, cette stratégie d'attraction des investissements et des entrepreneurs constituera un outil important pour atteindre les objectifs de diversification économique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime doit procéder par appel d'offres pour requérir les services de professionnels dont le mandat consistera à l'élaboration d'une stratégie d'attraction des investissements et des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il y a lieu pour le conseil d'approuver la méthode de pondération utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime autorise le directeur général, Hubert Poirier, à lancer un appel d'offres relativement à l'élaboration d'une stratégie d'attraction des investissements et des entrepreneurs;

que le conseil approuve les critères d'évaluation des soumissions reçues selon la méthode de pondération suivante :

- ❖ Expérience et qualification de la firme 10 points
- ❖ Expérience et disponibilité du responsable du dossier 30 points
- ❖ Expérience et connaissances des communautés rurales 25 points
- ❖ Connaissance du territoire 10 points
- ❖ Méthodologie de travail et présentation de l'information 25 points



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

CM1704-857

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Dépôt du registre – Règlement n° CM-2017-03 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 749 975 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le lundi 27 mars 2017 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° CM-2017-03 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

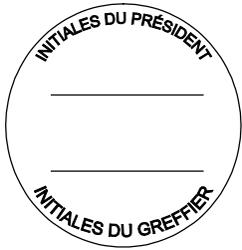
AFFAIRES DIVERSES

Services au dispensaire de l'Est par le CISSS des Îles

Le maire fait le point sur les deux rencontres qui se sont tenues à Grande-Entrée et à Grosse-Île au sujet des changements apportés aux services du dispensaire et de la cessation de la garde les soirs et les fins de semaine qui était assumée jusque-là par l'infirmière du point de service de l'Est.

Les citoyens se sont mobilisés pour dénoncer fortement le remaniement des services et faire part de leurs préoccupations. C'est en grand nombre qu'ils se sont présentés aux rencontres convoquées par le CISSS.

Au terme de ces rencontres d'information, le conseil d'administration du CISSS a pris la décision de se donner un temps d'arrêt et de former un comité pour approfondir les diverses options offertes.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2017

Impact du budget 2017 – Assemblée nationale du Québec

Le maire tient à souligner l'impact du budget 2017 du gouvernement du Québec par rapport au statut d'insularité obtenu pour les Îles-de-la-Madeleine.

- Crédit d'impôt – Mesure pour les régions éloignées – Changement de zone pour inclure les Îles à la zone nordique
- Déduction fiscale pour frais de transport – Montant majoré – Retour d'impôt
- Reconstitution du crédit d'impôt relatif aux installations septiques
- Crédit d'impôt (10%) pour les entreprises des Îles
- Implantation aux Îles-de-la-Madeleine d'un centre d'expertise pour les urgences en mer – plusieurs emplois créés

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est le suivant :

- ❖ Garage municipal – Fait part au conseil de son désaccord avec une éventuelle implantation du nouveau garage sur le terrain situé à l'arrière d'Hydro-Québec.

CM1704-858

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 50.

Jonathan Lapierre, maire

Serge Bourgeois, greffier
adjoint